

NG

Numéro 6 - Septembre 2021

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ENTENTE GENEVOISE

*Une initiative pour sortir
de la crise des dépenses*

GRAND CONSEIL

2021, une année charnière

RÉSEAUX THERMIQUES STRUCTURANTS

Un beau projet mal financé

RETOUR SUR L'UNIVERSITÉ D'ETE

**MOBILITÉ, CULTURE ET FORMATION:
DES ORIENTATIONS CLAIRES POUR LE PLR P.8**

Agenda

NOVEMBRE

JANVIER

25 NOVEMBRE 2021

Assemblée des délégués
Détails suivront sur plr-ge.ch

28 NOVEMBRE 2021

Votation populaire

13 JANVIER 2022

Apéritif des vœux
Détails suivront sur plr-ge.ch

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?
Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch
si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

EDITO

P. 3

Continuons à être une force de propositions !

TEMPS FORT

P. 4

Une initiative populaire pour stopper la crise des dépenses

DOSSIER

P. 8

Université d'été

Mobilité : le PLR a des positions à défendre

Culture : le PLR doit devenir force de proposition

Formation : le PLR est paré pour occuper le terrain

GENÈVE

P. 16

2021 : une année charnière au Grand Conseil

Réseaux thermiques structurants : un beau projet mal financé

PLR GENÈVE

P. 24

Pour une mobilité intelligente : la commission propose une mobilité innovante et multimodale

ASSOCIATIONS

P. 26

A la rencontre des associations PLR

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Pierre Nicollier,
vice-président du PLR Genève

Continuons à être une force de propositions!

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver, le samedi 4 septembre, à l'occasion de notre traditionnelle Université d'été au Château des Bois. Les participants se sont engagés sur des thématiques où l'on a peu vu le PLR durant les dernières années, mais sur lesquelles nos concitoyens attendent des projets en adéquation avec nos valeurs : la culture, l'éducation et la mobilité. Vous pouvez retrouver les comptes-rendus des discussions dans cette édition du *Nouveau Genevois*.

Alors que de gros efforts sont fournis pour éviter la « correction » de notre langue, un autre projet, peu médiatisé pour l'instant, compte parmi les défis qui nous attendent dans le domaine de l'éducation : la réforme du Cycle d'Orientation. Ce projet, en cours d'étude au Grand Conseil, contient

les meilleurs ingrédients présents dans la besace du DIP : de beaux principes sur le mélange des niveaux scolaires, en contradiction totale avec l'importance de limiter les effectifs scolaires pour garantir un enseignement de qualité, ainsi qu'une proposition présentée sans détail quant à son exécution et donc sans évaluation des besoins de postes additionnels sur le long terme. Malgré 102 postes octroyés l'année passée au DIP, une réduction du nombre d'enseignants a été effectuée ! Nous avons de quoi nous inquiéter pour notre jeunesse.

Les défis liés à l'offre culturelle, après le triste refus du projet de la Cité de la Musique, ne sont pas non plus des moindres. La stratégie culturelle cantonale qui se fait attendre depuis 2013 (!) n'a sans doute pas servi ce projet.



Finalement, pour revenir à une thématique récurrente du mois de septembre, la présentation par le Conseil d'État de sa première mouture de budget pour 2022 est alarmante. Avec 9 milliards de revenus, en progression de 521,7 millions, et une dette cantonale qui est la plus importante du pays, le Conseil d'État, au sein duquel notre ministre est malheureusement minorisée, ose présenter un projet de déficit de 460,2 millions.

Dans cette situation, l'énergie des membres et sympathisants, tout comme la richesse des échanges lors des rencontres avec les associations, nous encouragent à agir et rester

force de proposition. Vous êtes ainsi tous encouragés à signer et nous rejoindre sur les stands pour soutenir notre initiative limitant l'embauche de personnel lorsque l'organisation de nos administrations se montre si peu flexible et que les finances du canton ne le permettent pas !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION
s agence

CRÉDITS PHOTOS

Michael Longmire, Fabian Blank, Micheile, Dylan Gillis, Miriam Rodergas
Genève Tourisme - geneve.com

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-21-831362



Une initiative populaire pour stopper la crise des dépenses

LE PLR ET LE PDC ONT DÉCIDÉ DE LANCER UNE INITIATIVE POPULAIRE POUR EMPÊCHER LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES EN CAS DE BUDGET DÉFICITAIRE DE L'ÉTAT. CYRIL AELLEN, DÉPUTÉ, DRESSE LE CONSTAT D'UN ACCROISSEMENT DES CHARGES INCONTRÔLÉ ET PRÉSENTE LA SOLUTION PROPOSÉE PAR L'ENTENTE.



Par Cyril Aellen



UNE VÉRITABLE CRISE DES DÉPENSES

Année après année, les charges de l'Etat de Genève croissent. Elles augmentent dans une proportion plus grande que la population et plus élevée que l'inflation, même de façon plus importante que ces deux phénomènes cumulés.

Dans le cadre de ses travaux, il y a quelques années, le Grand Conseil a accepté d'introduire un dispositif destiné à maîtriser l'endettement. En revanche, la loi actuellement en vigueur ne comprend pas de dispositif pour éviter l'accroissement de charges récurrentes, cela même en cas de budget déficitaire.

Le budget cantonal, présenté au mois de septembre, laisse régulièrement apparaître un déficit alors que, pourtant, les revenus fiscaux sont sans cesse en hausse. Avec une terminologie désormais habituelle, le Conseil d'Etat justifie l'essentiel des augmentations auxquelles il doit faire face par des charges appelées « contraintes » ou dites « mécaniques ». Le gouvernement réagit comme s'il n'avait pas concrètement la pleine maîtrise des dépenses. Dans les faits, la situation doit être nuancée. S'il est vrai que le Conseil d'Etat n'a pas d'influence sur toutes les dépenses, il a une capacité d'action bien plus conséquente que ce qu'il prétend. Plus de la moitié des dépenses sont, directement ou par le biais de subventionnements d'entités publiques autonomes, liées à des charges de personnel. Cela démontre à quel point il est important de maîtriser les engagements si l'on veut prévenir les coûts induits par les mécanismes salariaux qui, il est vrai, sont des charges « mécaniques ».

Or, pour une raison qui échappe à n'importe quel observateur raisonnable et attentif, l'Etat engage du personnel massivement et régulièrement, indépendamment de la santé financière du canton. Cette situation est aujourd'hui devenue inquiétante. L'absence de maîtrise des engagements risque de provoquer, cumulativement, une baisse des prestations effectivement allouées aux citoyens, une hausse des impôts et un accroissement de la dette. Il convient de souligner que les déficits qui s'annoncent ne résultent pas d'une conjoncture difficile.

La loi actuellement en vigueur ne comprend pas de dispositif pour éviter l'accroissement de charges récurrentes, cela même en cas de budget déficitaire.

Depuis 2011, la population genevoise a augmenté de 9 %, alors que le nombre de fonctionnaires s'est accru de 17 % et les charges de personnel de l'Etat de 22 % sur le même laps de temps, soit une hausse des charges de personnel deux fois et demi supérieur à celle de la population ! Cette hausse ne peut pas non plus être justifiée par l'augmentation des besoins. Pour ne prendre qu'un seul exemple, le nombre d'élèves n'a cru, sur cette même période, que de 11 %. A Genève, l'Etat engage chaque année environ 350 à 400 nouveaux fonctionnaires de plus, dont la majorité ne sont pas sur le terrain (enseignants, policiers, infirmières).

Chaque contribuable genevois paie deux fois plus pour financer la masse salariale de l'Etat par rapport à la moyenne des autres cantons suisses, avec des charges de personnel par habitant les plus élevées de tout le pays. Pour autant les cantons de Berne ou du Valais par exemple délivrent également de bonnes prestations à la population.

Plus de la moitié des dépenses sont, directement ou par le biais de subventionnements d'entités publiques autonomes, liées à des charges de personnel.



L'IMPASSE PARLEMENTAIRE

Le PLR a toujours été très critique vis-à-vis de cette politique qu'il considère, à juste titre, comme une fuite en avant. Notre parti est d'avis qu'il existe une marge de manœuvre, à moyen et long terme, pour autant qu'il existe une volonté politique en ce sens.

Le PLR a été l'auteur de différents projets de loi visant à limiter les dépenses de l'Etat et à prévenir, en particulier, l'augmentation des charges récurrentes mal maîtrisées, à savoir celles constituées par la masse salariale. Il avait obtenu un vote favorable du Grand Conseil en novembre 2015 sur un projet de loi qui visait notamment à instaurer un frein aux dépenses et une limitation des frais de personnel. La loi votée a fait l'objet d'un référendum, mais le peuple n'a jamais pu se prononcer puisqu'en raison du « revirement » du groupe MCG, la loi a été annulée par le Grand Conseil... avant même d'avoir fait l'objet d'une votation populaire ! Le Conseil d'Etat d'alors avait promis qu'il saurait faire preuve de sagesse et de modestie dans ses engagements. A ce jour, cette promesse est restée vaine.

Deux autres projets de loi semblables ont été déposés par le PLR durant la présente législature, à l'automne 2019. Ils ont été traités par la commission des finances sans avoir trouvé une majorité puisque seuls les groupes PLR, PDC et UDC ont accueilli favorablement ces textes parlementaires. Il n'y a donc pas de suspense : ces textes seront prochainement refusés par le Grand Conseil.

UNE INITIATIVE POPULAIRE DE L'ENTENTE

Pouvons-nous continuer à financer notre train de vie actuel en laissant nos enfants et petits-enfants régler l'addition ? Assurément non. Aussi, les partis PDC et PLR ont décidé d'agir. Le peuple doit pouvoir décider de son avenir et choisir s'il convient de continuer à vivre à crédit. Le lancement d'une initiative est donc le seul moyen de parvenir à nos fins.

Le texte de celle-ci est simple et n'est constitué que d'un seul article constitutionnel dont la teneur est la suivante :

« Un budget de fonctionnement qui présente un excédent de charges ne peut prévoir la création de nouveaux postes qu'à la condition qu'il prévoie une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. »

Persuadé que l'Etat ne peut pas vivre à crédit, le PLR et le PDC demandent que le canton applique une mesure de bon sens que les ménages genevois connaissent eux-mêmes très bien : ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne !

Dans l'intérêt de Genève, mais surtout dans l'intérêt des Genevoises et des Genevois, il est important de faire aboutir cette initiative populaire. Mobilisons-nous ! Signons et faisons signer massivement ce texte conjoint du PLR et du PDC !



Persuadé que l'Etat ne peut pas vivre à crédit, le PLR et le PDC demandent que le canton applique une mesure de bon sens que les ménages genevois connaissent eux-mêmes très bien : ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne !

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Vous recevrez prochainement par courrier une feuille de signatures de l'initiative. Nous vous remercions d'avance de la signer et de la faire signer. Vous pouvez également participer aux stands de récolte de signatures. Toutes les informations utiles sont sur notre site internet www.plr-ge.ch.

DOSSIER

Université d'été





Mobilité : le PLR a des positions à défendre

L'ATELIER DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ CONSACRÉ À LA MOBILITÉ A ÉTÉ ANIMÉ PAR PHILIPPE DE BOCCARD, RESPONSABLE DE LA COMMISSION MOBILITÉ, ET BERNARD WYSSA. LES RÉFLEXIONS ONT PORTÉ SUR DEUX SUJETS D'ACTUALITÉ : LA GARE ROUTIÈRE ET LA MOYENNE CEINTURE. BERNARD WYSSA NOUS LIVRE LES CONCLUSIONS DE LA MATINÉE.



Par Bernard Wyssa

UNE GARE ROUTIÈRE HONTEUSE

« Gare routière à l'abandon », « une odeur de renard », « infrastructure vétuste », « pire gare routière de Suisse », « honte de Genève » : la lecture des commentaires sur le principal moteur de recherche d'internet brosse un portrait peu reluisant de la principale gare routière de Genève et démontre le désamour de cette structure par ses usagers.

Ce sujet est devenu d'actualité avec l'annonce par la Maire de Genève, quelques jours avant l'Université d'été, de sa volonté de rénover la gare routière. Inévitablement se pose une question : rénover mais pour lui donner quel avenir ?

Au cœur de Genève, la place Dorcière abrite le terminus des lignes internationales d'autobus ainsi que des cars touristiques. Il s'agit d'une localisation

certes très centrale, mais générant un trafic quotidien d'une centaine d'autocars. La concentration des bus grandes lignes ou régionaux dans l'hypercentre, déjà fortement congestionné, ne correspond pas aux orientations prises en termes de mobilités à Genève, qui visent une multiplication des pôles d'échanges modaux dans une couronne plus élargie avec le Lemman Express comme colonne verticale.

Dans ce cadre, la ville de Genève cherche à récupérer un espace à proximité de la rade tout en reprenant sa croisade contre les véhicules motorisés. Le canton, pour sa part, travaille sur des concepts, favorisant le déplacement à l'horizon 2025 des lignes internationales sur le P47 situé à environ 2 kilomètres de l'aéroport, c'est-à-dire déconnecté d'un accès rapide aux principales infrastructures de transport. Une manière de

montrer le désintérêt dogmatique de certains pour ce mode de transport, qui pourtant répond à une demande.

Les participants à l'atelier ont mis en avant la nécessité de faire une analyse précise des déplacements (origine et destination) des usagers de la gare routière. S'agit-il de touristes, heureux d'arriver directement à proximité du centre et du lac de Genève ? Ou au contraire de personnes faisant simplement escales vers d'autres destinations ? Ou encore de Genevois partant faire une journée de ski en car ? Ces informations sont indispensables pour définir le meilleur emplacement pour la gare routière.

La commission mobilité avait déjà identifié deux critères essentiels pour une nouvelle implantation, à savoir d'avoir un accès au réseau des transports en commun, notamment au Léman Express, et d'être à proximité d'un accès à l'auto-route afin de limiter le trajet des cars en ville. Sur cette base, quatre emplacements alternatifs avaient été sélectionnés : Lancy - Pont-Rouge ; Bachel - Trèfle blanc ; Montbrillant et Genève-Aéroport. Les partici-

Le large intérêt suscité par ce sujet durant l'atelier a démontré l'importance de la gare routière pour notre canton.



pants à l'atelier ont confirmé la pertinence des critères retenus et se sont prononcé, via un sondage, sur l'emplacement qui leur paraissent le plus adapté. L'analyse de ce sondage sera prochainement discutée dans la commission mobilité.

Le large intérêt suscité par ce sujet durant l'atelier a démontré l'importance de la gare routière pour notre canton. Nos députés présents à l'atelier vont donc pouvoir prendre le relais pour que le transport par car ne soit pas le grand oublié de la politique de mobilité.

LA MOYENNE CEINTURE, UN PROJET QUI DOIT ÊTRE AMBITIEUX ET LISIBLE

Le deuxième sujet traité durant l'atelier était centré sur la moyenne ceinture. Cette infrastructure, également appelée ceinture urbaine, est prévue dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), plébiscitée par le peuple à plus de 68 % en juin 2016. Sa mise en place vise à proposer au trafic automobile une alternative confortable, le dissuadant naturellement d'emprunter le centre de la ville

pour accéder aux différents quartiers de l'agglomération. Dans le même temps, les centres urbains qui accueillent aujourd'hui un trafic pendulaire important seront sécurisés, notamment par des abaissements de la vitesse. La loi impose à la moyenne ceinture un caractère « homogène et lisible », seul à même de lui donner sa fonction d'accueillir le trafic de transit non souhaité dans l'hypercentre.

Dans sa mise en œuvre de la LMCE, le département des infrastructures n'a à ce jour prévu qu'un budget et des aménagements minimalistes, en se limitant à l'assainissement des infrastructures existantes. Le résultat a été une levée de boucliers dans les communes traversées, qui voient avec inquiétude le report d'un important trafic de transit sur des axes dont les gabarits restent identiques. En cela, l'infrastructure ne répond actuellement pas aux principes inscrits dans la LMCE.

La commission mobilité a proposé aux participants un plan respectant l'exigence d'une infrastructure « homogène et lisible » ;

Pour la mise en place de la moyenne ceinture, le département des infrastructures n'a à ce jour prévu qu'un budget et des aménagements minimalistes, en se limitant à l'assainissement des infrastructures existantes. Le résultat a été une levée de boucliers dans les communes traversées.

cela implique une intégration dans le paysage, gage de son acceptation par la population ; cela a également un coût et passe par un réaménagement végétalisé de façade à façade – l'avenue Louis-Aubert en est un bon exemple, la route du Pont-Butin est, à l'inverse, un horreur.

La nouvelle infrastructure a pour objectif d'attirer le trafic privé en dehors du centre, sans l'en exclure. Elle ne doit cependant pas devenir un fourre-tout à usage des bus et des vélos. De même, la vitesse ne doit pas y être limitée à 30 km/h, une telle limitation devenant, comme pour les autres axes structurants, un frein à son utilisation.

Infrastructure d'intérêt cantonal, c'est le canton seul qui doit avoir tant la compétence décisionnelle au niveau du choix du tracé et de la construction, qu'au niveau de la prise en charge des coûts tant de l'aménagement que de l'entretien. Il devra cependant impérativement travailler en collaboration avec les communes concernées, sous peine de blocage. Le canton devra également tenir compte des conditions pour obtenir un financement FORTA par la Confédération.

Sur ce sujet également, l'intérêt des membres a été vif. Là aussi, le suivi des députés sera indispensable pour que la ceinture urbaine ne reste pas un vœu pieux.

Culture : le PLR doit devenir force de proposition



Par Guillaume Pictet et Sebastian Aeschbach

À L'OCCASION DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ, GUILLAUME PICTET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE « CULTURE ET SPORT », A ANIMÉ, AVEC LA PARTICIPATION DE SEBASTIAN AESCHBACH, UN ATELIER QUI SE PROPOSAIT DE PASSER EN REVUE L'ÉTAT DE LA CULTURE À GENÈVE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN VILLE DE GENÈVE. RETOUR SUR UN CONSTAT SANS APPEL.



On peut s'interroger sur l'opportunité de la politique actuelle, qui brille par son clientélisme et son manque d'ambition.

DES MOYENS CONSÉQUENTS

Aujourd'hui le budget dédié à la culture représente environ 380 millions de francs par an pour la ville de Genève, auxquels viennent s'ajouter environ 50 millions au niveau du canton, soit une manne de plus de 430 millions qui représente environ 800 francs par habitant genevois. La réflexion et les entretiens menés dans le cadre de la commission thématique du parti ont souligné le désintérêt du PLR pour cette tâche publique depuis plus de 40 ans, se contentant trop souvent d'en relever le coût excessif. Ici, l'exercice n'avait pas pour but de fomenter des coupes, mais d'évaluer l'opportunité d'une meilleure allocation de ces ressources. Car l'argent est bien là, le budget est un des plus importants de Suisse, mais son allocation pose toute une série de problèmes auxquels le PLR se doit d'apporter des solutions tout en se fixant une ligne politique.

L'exercice d'évaluation de la politique publique culturelle s'avère être un exercice particulièrement ardu, auquel viennent se confronter des vues esthétiques et sociales souvent conflictuelles. Or à la vue du nombre très important de bénéficiaires de subventions culturelles en ville de Genève – plus de 280 – tout comme de l'idéologisation croissante des associations financées ou encore du triste constat du manque de notoriété culturelle genevoise au-delà des frontières cantonales, on peut s'interroger sur l'opportunité de la politique actuelle, qui brille par son clientélisme et son manque d'ambition.

UNE ABSENCE DE LIGNE DIRECTRICE

Guillaume Pictet a commencé les ateliers en avançant plusieurs suggestions. D'abord, il y aurait lieu de regrouper la mission en trois strates. La première regroupe les institutions locales et l'aide aux artistes alternatifs. La deuxième serait composée des institutions à vocation patrimoniale comme les théâtres, et surtout comme le MAH dont le rayonnement, par sa collection, ne pourra jamais n'être que régional. Finalement, la dernière strate, pour ainsi dire la plus importante, celle dont les institutions peuvent et doivent ambitionner de rayonner au-delà des frontières nationales. Cette strate regrouperait notamment les institutions dédiées à la musique, une tradition genevoise l'OSR, ainsi que le Grand Théâtre. En feraient également partie le MAMCO comme seul musée d'art contemporain de Suisse, ainsi que le Musée d'histoire naturelle et le jardin botanique qui célèbrent non seulement une tradition genevoise, mais brille par la qualité de leur recherche. Cette dernière strate serait du ressort du canton.

Comment faire? Les ateliers ont été riches d'idées. D'abord, le parti et ses députés doivent apprendre à occuper le terrain. La culture, si importante de par les ressources qu'elle mobilise et de l'impact touristique qu'elle peut avoir, ne doit plus être délaissée. Le partenariat public-privé (à l'instar du canton de Vaud) reste un domaine dans lequel le PLR a toute sa légitimité et peut faire œuvre de pionnière. Finalement, une meilleure collaboration entre les députés et les conseillers municipaux est souhaitable afin qu'une force de proposition (et non plus de réaction) puisse se déployer à tous les échelons législatifs.

La culture, si importante de par les ressources qu'elle mobilise et de l'impact touristique qu'elle peut avoir, ne doit plus être délaissée.



Formation : le PLR est paré pour occuper le terrain

LE TROISIÈME ATELIER DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ A RÉUNI, SOUS LE TITRE UN TANTINET PROVOCATEUR «LE/LA FORMATION POUR TOUS.X.TES ET TOUS.X.TES», DES PARTICIPANTS MOTIVÉS ET BOURRÉS D'IDÉES. NATACHA DESFAYES-BUFFET ET VIRGINIE BAUMAN, RESPONSABLES DE CET ATELIER, PRÉSENTENT LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE MATINÉE.



Par Natacha Desfayes-Buffet et Virginie Bauman

Grâce à un questionnaire en ligne qui posait aléatoirement des questions aux personnes présentes (même si l'algorithme a clairement marqué son intérêt pour les questions d'orientation au Cycle et les chèques annuels de formation, tout en excluant presque systématiquement la question sensible du langage inclusif !), nous avons pu traiter de nombreux sujets.

UNE MEILLEURE ORIENTATION AU CO ET UNE RÉFORME QUI NE CONVAINC PAS

Quand on sait que 30 % des élèves de 1^{re} année du Collège se réorientent en fin d'année, on constate que le CO ne tient pas toutes ses promesses. L'apprentissage encore trop mal connu et apprécié, ainsi qu'un fort pourcentage d'élèves qui sont dans le meilleur regroupement au CO et qui vont obligatoirement au Collège car ils ne savent pas quoi faire d'autre, sont deux des problèmes qui ont été soulevés. De même, la réforme du cycle, nommée « CO 22 », ne convainc pas. Plutôt que d'améliorer l'existant, elle veut – par exemple – revenir au système hétérogène en 9^e année, système qui n'avait, il y a quelques dizaines d'années, pas convaincu et auquel deux autres systèmes ont déjà succédé. Le PLR se tient prêt à accompagner le référendum qui pourrait être lancé, car le projet de loi reçoit de nombreux mauvais échos dans la population et le corps enseignant, jugeant que les principes sont bons, mais que les moyens pour les atteindre sont insuffisants et irréalistes.

Cette question primordiale sera traitée par la commission de l'enseignement du parti pendant ces prochains mois.

UNE ÉCOLE QUI DÉBORDE ET UN MANQUE CRIANT D'ANTICIPATION

Cinq cents élèves de plus que l'année précédente à l'école primaire, c'est un des chiffres de la rentrée et il est inquiétant pour la suite. En effet, si les magistrats communaux ont très bien anticipé et accompagné l'accroissement des effectifs scolaires en construisant les écoles primaires nécessaires, les deux derniers magistrats cantonaux en charge de l'enseignement ont manqué d'anticipation et n'ont aujourd'hui pas de réponses à apporter au nombre d'élèves qui augmente et pour lesquels il faudra construire de nouveaux CO.

Le PLR sera très attentif à cette problématique, soucieux d'éviter des établissements surchargés, ne permettant pas un enseignement et un environnement social et d'apprentissage de qualité.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE QUI DYSFONCTIONNE ET DES POSTES QUI NE SONT PAS AU FRONT

Les chiffres liés à l'école inclusive sont accablants. Beaucoup ne s'y retrouvent pas et le taux d'absentéisme est important au sein des collaborateurs de l'Office médico-pédagogique et ce alors même que les postes augmentent. Le PLR fait ainsi le constat que de nombreux postes votés pour l'enseigne-

ment vont directement à l'Office médico-pédagogique précité et se demande comment placer les moyens au bon endroit pour que le système global de la formation publique soit viable à long terme et puisse tenir ses promesses.

Il va ainsi continuer à suivre de près l'évolution des postes d'enseignants et poursuivre ses réflexions pour améliorer le système de l'école inclusive pour qu'elle réponde à tous les besoins, sans que l'école inclusive se fasse au détriment d'elle-même ou du reste du système scolaire.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES AIDES À LA FORMATION CONTINUE

La méconnaissance des dispositifs cantonaux pour le financement de la formation continue nous est apparue d'entrée de jeu : plus de la moitié des participants de l'atelier n'avait jamais entendu parler du chèque annuel de formation (CAF). Pour rappel, le CAF permet de bénéficier d'une aide pour la formation des adultes à hauteur de CHF 750.- par personne durant trois ans consécutifs. Son obtention est bien entendu soumise à certaines conditions, mais reste largement accessible et représente ainsi un soutien majeur à la formation continue.

Si la visibilité du CAF est limitée, c'est que ce sont principalement les instituts de formation qui en font la promotion auprès des bénéficiaires, en général déjà proactifs ; le bouche à oreille faisant le reste. Paradoxalement, les associa-

tions professionnelles et le Service des bourses et prêts d'études – pourtant au cœur du besoin – n'y contribuent que très peu.

Il est essentiel pour le PLR que l'entreprise soit au cœur de cette démarche de sensibilisation et d'information auprès de ses employés. D'autre part, la promotion de l'OFPC à ce sujet doit être notablement améliorée, avec une présence médiatique plus importante et des communications régulières, tant aux associations professionnelles qu'aux acteurs locaux (communes, services sociaux, etc.).

PROMOUVOIR LES FAÏTIÈRES COMME MOTEURS DE LA FORMATION CONTINUE

La discussion s'est ensuite orientée vers le soutien des associations professionnelles aux PME en matière de formation continue des collaborateurs. Plusieurs voix se sont rapidement élevées pour rappeler que les faïtières proposent déjà, pour la plupart, de nombreux modules de formation répondant aux enjeux du secteur concerné. Faut-il pousser le curseur encore plus

loin et proposer une aide individuelle aux PME allant de l'identification des besoins à la proposition de formations adéquates ?

C'est en tout cas l'idée du projet-pilote intitulé « Coaching en formation continue pour les PME », un programme initié récemment par le SEFRI qui propose de soutenir les associations de branche intéressées à développer et expérimenter ce type de coaching dans leur secteur. La proposition, trop gourmande en temps et en ressources aux yeux des participants de l'atelier, n'a pas enthousiasmé.

Pour le PLR c'est néanmoins le rôle des faïtières de proposer aux entreprises des offres de formation adaptées aux enjeux de la branche et de les informer des mécanismes de soutien. Un travail de fond qui pourrait apparemment être amélioré selon les secteurs. De manière générale, les participants ont souligné la nécessité de faire évoluer la formation continue vers une structure plus modulaire, adaptée à chaque branche et mettant en relation l'ensemble des acteurs concernés.

ENCOURAGER CONCRÈTEMENT LA FORMATION CONTINUE AU SEIN DES PME

Il est clair que les PME sont conscientes de l'importance de la formation continue, mais elles peinent à l'intégrer, notamment pour des raisons de coûts, de temps et de productivité. L'absence d'un employé suivant une formation pèse trop lourdement sur une entreprise et n'est en l'état pas compensée. De surcroît, l'incitatif marketing est, lui, trop faible : alors qu'un label a été créé pour les entreprises formant des apprentis, il n'existe pas de reconnaissance similaire pour les entreprises s'impliquant dans la formation continue de leurs employés.

Dans un contexte où l'âge de la retraite ne fait que reculer, la problématique de la formation continue est d'autant plus pressante pour les actifs plus âgés. A ce sujet les réactions ont été unanimes : le potentiel de main d'œuvre des employés de plus de 50 ans doit être mieux exploité, et l'embauche de ce segment favorisée, mais le coût reste une fois de plus trop important pour les entreprises. Du point de vue des PME, inté-

grer la formation continue pour les employés plus âgés vient donc ajouter à ce fardeau.

Les participants ont ainsi insisté sur la nécessité des soutiens financiers, des déductions fiscales et des adaptations systémiques, afin que la formation continue puisse être réellement intégrée par les PME comme un facteur stratégique de compétitivité et de croissance économique sur le long terme. Au vu de l'évolution du monde du travail, de l'allongement de la vie professionnelle et des enjeux inhérents à chaque secteur, il devient impératif pour le PLR de s'emparer du sujet.

Nous le voyons, le PLR est armé pour s'engager encore plus fort sur le terrain de l'enseignement et de la formation. En effet, fort de la diversité de ses membres, de la richesse de leurs parcours et de leurs compétences et parce que le PLR est au cœur du monde du travail, il est sans nul doute le plus à même de faire le lien entre la formation et l'emploi.



2021 : une année charnière au Grand Conseil

LA SESSION D'AOÛT DU GRAND CONSEIL ÉTAIT CONSACRÉE À L'ANALYSE DES COMPTES 2020. YVAN ZWEIFEL, CHEF DE GROUPE DE LA DÉPUTATION PLR, RELÈVE À NOUVEAU L'ABSENCE DE MESURES STRUCTURELLES PRISES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT ET FAIT UN POINT DE SITUATION GÉNÉRAL.



Par Yvan Zweifel

CHANGEMENT DE MAJORITÉ AU CONSEIL D'ÉTAT

L'année 2021 a vu le Conseil d'Etat passer dans sa composition politique d'une orientation plus ou moins de droite à une orientation résolument de gauche. Le groupe PLR a pris acte de la nomination de la nouvelle conseillère d'Etat et donc du basculement de majorité au Conseil d'Etat.

Cependant, à ceux qui s'inquiètent de ce changement de majorité, le groupe PLR rappelle qu'il surveille avec attention les propositions de la nouvelle élue, Fabienne Fischer, en matière de développement économique et d'emplois. Il s'opposera notamment à toute hausse de la fiscalité, aux surcharges administratives et bureaucratiques et à une étatisation rampante. Par ailleurs, comme il l'a toujours été, le groupe PLR reste force de proposition en matière d'économie et d'emplois, pour soutenir les nombreux acteurs économiques de notre canton, en particulier les producteurs locaux, PME et indépendants qui souffrent particulièrement de la surréglementation.

Enfin, le groupe PLR rappelle que le parlement reste ancré à droite, même si les majorités sont difficiles à obtenir. Si le Conseil d'Etat est maintenant clairement à gauche, il ne peut passer de mesures sans l'assentiment du pouvoir législatif du canton, à savoir le Grand Conseil.

COMPTES 2020 : LA GESTION DE CRISE N'ÉCLIPSE PAS LA CRISE DES DÉPENSES

L'année 2020 a connu une crise que nous n'avions, à Genève comme en Suisse, plus connue depuis longtemps, une crise d'abord sanitaire, puis économique et sociale. La gestion, par le Conseil d'Etat, de cette année extraordinaire, dans tous les sens du terme, doit dès lors être analysée à l'aune de cette situation. Il convient ainsi de faire la différence entre la gestion extraordinaire du Conseil d'Etat, celle liée à cette crise, et la gestion ordinaire.

Si l'on traite de l'extraordinaire et de la crise sanitaire, économique et sociale que l'on a connue, il faut reconnaître que le Conseil d'Etat a travaillé au plus près de sa conscience. Il n'a cessé de chercher les meilleures solutions possibles tout en observant une balance entre le respect fondamental de nos libertés individuelles et le souci collectif d'éviter les décès, d'amoindrir toute surcharge hospitalière, de parer à trop de faillites ou de détresses sociales, tout cela avec des informations médicales et scientifiques qui évoluaient sans cesse, voire se contredisaient. Le Conseil d'Etat a su travailler en équipe, menant la barque tant bien que mal au travers de la crise et limitant au maximum les conséquences pour les entreprises et le système sanitaire.

Genève vit une crise des dépenses et non pas des recettes, ce qui a été certifié par l'étude indépendante et neutre du BAK.



Il convient de faire la différence entre la gestion extraordinaire du Conseil d'Etat, celle liée à cette crise, et la gestion ordinaire.

Cependant, la gestion ordinaire du Conseil d'Etat reste critiquable. L'Etat a des moyens surdimensionnés en comparaison avec la plupart des autres cantons. En fait, c'est simplement la distribution de ces moyens qui doit être revue. Sur ce point, le Conseil d'Etat ne joue pas en équipe. Chacun travaille dans son département et n'est pas d'accord de faire des efforts pour dire, ensemble, qu'il y a une priorité sociale, économique, écologique ou autre à un endroit et qu'il faut donc mettre les moyens sur les politiques publiques concernées. Notre canton n'a pas un problème de moyens, mais un problème de gestion des moyens. Prenons l'exemple du DIP, où, en 2020, le nombre d'enseignants a baissé de 20 postes, alors que le nombre d'ETP total au département a augmenté de 133. A nouveau, les postes semblent servir à gonfler les directions générales et l'administration, au lieu d'être alloués au terrain, là où il y en a besoin, comme le souhaite le PLR.

Par ailleurs, le rapport BAK commandé par le Conseil d'Etat révèle que le canton de Genève a des dépenses nettes par habitant supérieures de 89 % à la moyenne des 25 autres cantons. Chiffre plus intéressant, le canton de Genève a des coûts, corrigés des spécificités locales, dépassant de 39 % la moyenne des cantons du groupe de comparaison spécifique, à savoir des cantons ayant un profil similaire à celui de Genève.

Le groupe PLR, devant ces constats, a décidé de refuser le rapport de gestion du Conseil d'Etat, estimant que le Conseil d'Etat doit avoir une réelle prise de conscience face à la mauvaise gestion de ses moyens, ceci malgré les efforts de notre magistrate Nathalie Fontanet. Le PLR le redit : Genève vit une crise des dépenses et non pas des recettes, ce qui a été certifié par l'étude indépendante et neutre du BAK.

BUDGET 2022 : DES ATTENTES FORTES POUR ASSAINIR LE TRAIN DE VIE DE L'ETAT

A présent que le traitement des comptes est passé, le groupe PLR se prépare à aborder le budget 2022 du canton de Genève.

Si le budget 2021 avait mis des priorités sur la gestion de crise et la continuité des investissements, il était clair pour le PLR qu'il serait suivi de discussions pouvant mener à des réformes structurelles. Notre ministre, Nathalie Fontanet, s'efforce par ailleurs de convaincre le Conseil d'Etat d'assainir le train de vie de l'Etat et de proposer des mesures structurelles, visant à contenir au maximum la dette et à mettre l'accent sur la délivrance des prestations à la population et sur les investissements en infrastructures sur le moyen à long terme. Une des mesures proposées par notre



ministre visait par ailleurs à mieux répartir les cotisations sociales entre employeur et employés auprès de la caisse de l'Etat, la CPEG, soit de les passer d'un ratio un tiers pour l'employé et deux tiers pour l'employeur à un ratio de 42 % pour l'employé et 58 % pour l'employeur. Le groupe PLR est aligné sur les propositions de sa ministre et sur les mesures visant à réduire le train de vie étatique en concentrant les moyens sur le terrain et non pas sur le grossissement des états-majors.

Malheureusement, le projet de budget 2022 présenté par le Conseil d'Etat ne prend pas ce chemin, puisqu'il présente un déficit de 460 millions de francs.

Malgré des rentrées fiscales supérieures à celles attendues, qui sont le fait de la résilience et des efforts de notre économie, les charges de fonctionnement augmentent considérablement, de plus de 135 millions, incluant une augmentation inconsidérée de 364 postes. Le Conseil d'Etat semble vouloir prendre une direction visant à accroître toujours plus la charge de l'Etat

et le déficit public, à l'envers du bon sens dans une période de sortie de crise.

Le PLR est aussi déçu des maigres propositions d'économie proposées et de leur teneur. Le Conseil d'Etat semble vouloir limiter son déficit en allant chercher le manque à gagner dans les communes, pour financer ses charges dynamiques, à hauteur de près de 42 millions, sans toutefois proposer lui-même de solutions pérennes. Le PLR ne peut donc que refuser en l'état ce projet de budget 2022.

Il est clair qu'il faut maintenant mener l'action de manière forte sur le terrain, via l'outil de l'initiative.

UNE INITIATIVE POUR SORTIR DE L'IMPASSE

Des discussions ont eu lieu depuis le début de l'année, mais se sont rapidement soldées par une impasse, devant une majorité du Conseil d'Etat qui n'est pas prête à céder ses prés carrés et des partis de gauche proposant pour seule mesure d'augmenter les impôts. La droite, et le PLR en premier lieu, ne pouvait tolérer ce blocage, c'est pourquoi elle a quitté la table des négociations.

Pour le PLR, toujours prêt au dialogue, il est clair qu'il faut maintenant mener l'action de manière forte sur le terrain, via l'outil de l'initiative et en utilisant tout son poids au Grand Conseil pour pouvoir faire aboutir des mesures pérennes, visant à réduire le train de vie de l'Etat, tout en garantissant la délivrance des prestations à ceux qui en ont besoin, sans faire porter le fardeau de la dette sur les générations futures.

Le groupe PLR se met d'ores et déjà en ordre de marche, prêt à proposer des solutions structurelles visant à donner à Genève un budget 2022 équilibré et tenant compte des vrais besoins et priorités sur le terrain.

DU CHANGEMENT À LA DÉPUTATION

Notre collègue Jacques Apothéloz nous quitte, après trois années de bons et loyaux services au sein de la députation, n'arrivant malheureusement plus à conjuguer activité professionnelle et activité de milice au sein du parlement. Nous regrettons son départ, mais retenons surtout les bons souvenirs en sa compagnie dans le cadre des travaux parlementaires, ainsi que son assiduité au sein des commissions des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et des droits politiques. Merci à lui pour son engagement, son calme olympien et bon vent cher Jacques.

Le groupe PLR se réjouit dans le même temps de la rentrée comme titulaire de Joëlle Fiss, anciennement députée-suppléante, et souhaite la bienvenue à Pascal Uehlinger, nouveau député-suppléant.

Par ailleurs, le Bureau du Grand Conseil a vécu quelques changements, avec le départ de Raymond Wicky, qui a occupé avec prestance cette fonction durant deux ans, et l'élection de Céline Zuber-Roy en tant que 2^e vice-présidente, députée expérimentée et ancienne co-présidente de l'Assemblée constituante, qui saura donner de la voix et appuyer la position du PLR dans cet organe. Merci à eux deux pour leur travail.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA +41 22 318 30 70
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch
1204 Genève www.tournier.ch

Réseaux thermiques structurants : un beau projet mal financé

LA TECHNOLOGIE EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ÉVALUÉE À GRANDS PAS. LE GRAND CONSEIL A VALIDÉ FIN AOÛT UN PROJET DE RÉSEAUX THERMIQUES STRUCTURANTS, QUI PRÉSENTE MALHEUREUSEMENT UN DÉFAUT RÉDHIBITOIRE. ALEXIS BARBEY, DÉPUTÉ, EXPLIQUE LES ENJEUX, AINSI QUE LES RAISONS DE L'OPPOSITION DE LA DÉPUTATION PLR.



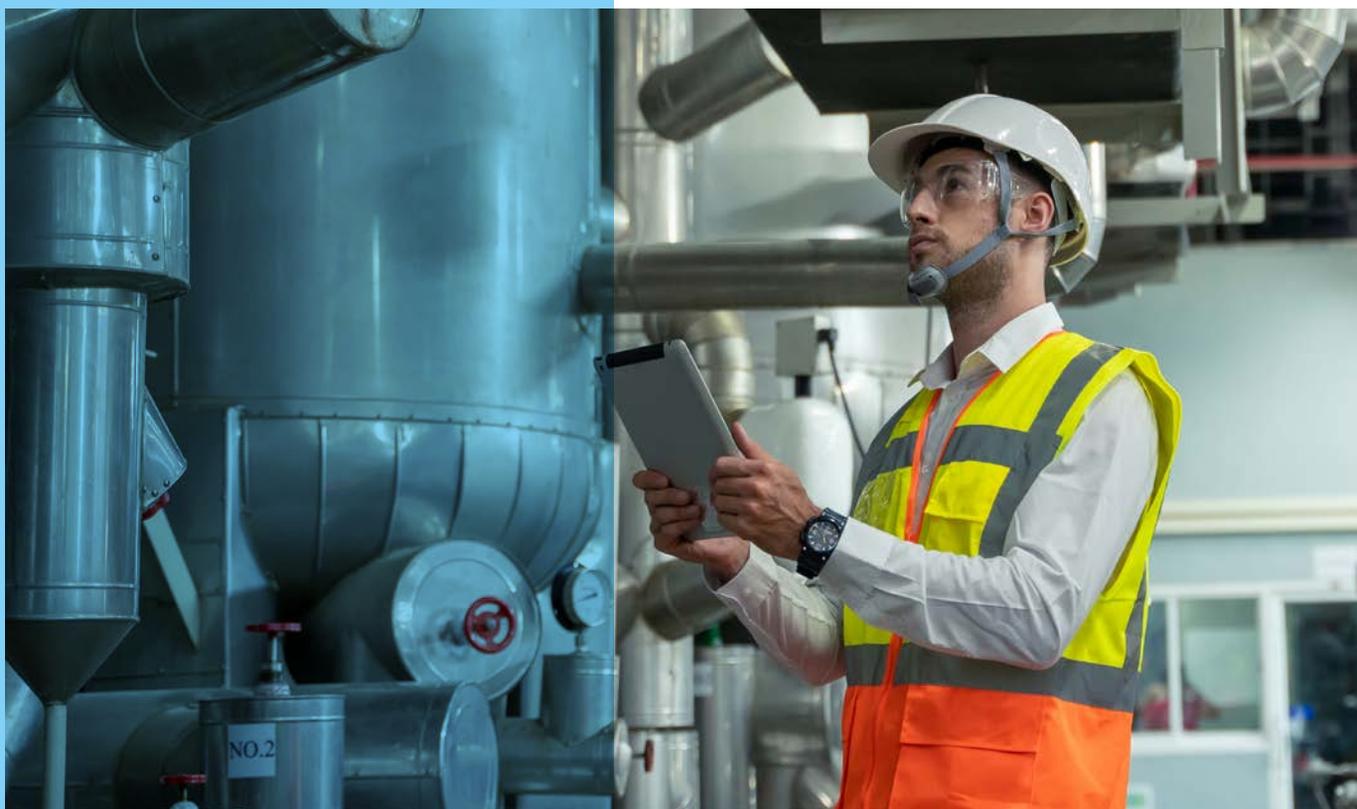
Par Alexis Barbey

Le canton de Genève planifie des investissements majeurs dans les réseaux thermiques pour pouvoir atteindre ses objectifs environnementaux 2050 en réduisant considérablement la production de CO₂. Pour la façade, c'est un programme incontournable, mais pour y parvenir quelques douloureuses impasses sur les réalités économiques sont effectuées.

UNE AMÉLIORATION ÉCOLOGIQUE

Le plus difficile, dans les réseaux thermiques structurants, c'est de se faire une juste image de leur réalité. Un réseau thermique structurant, c'est un ensemble de tuyaux qui envoient de la chaleur ou du froid vers un ensemble de bâtiments. L'intérêt de la chose, c'est que la production du froid ou du chaud, si elle est centralisée, permet d'utiliser des techniques comme la géothermie (captation de la chaleur du sol) ou l'aquathermie (captation du froid de l'eau du lac).

Pour le surplus, le fait d'utiliser des réseaux présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il réduit les coûts de l'investissement (considérable) en les mutualisant. Il réduit également la durée des travaux (considérable aussi) car il permet de n'ouvrir les chaussées qu'une



C'est un magnifique projet mais il peut être accompli sans créer de monopole.

fois. Ensuite, il garantit une certaine sécurité du coût d'approvisionnement dans la durée. Enfin, la sécurité dans l'usage d'un réseau est meilleure que celle d'un réseau individuel. Vu de loin, cela paraît révolutionnaire, mais il faut bien admettre que d'autres communautés sont bien en avance sur nous, que ce soit dans la lointaine New York¹, dans le canton de Vaud voisin² ou dans le canton de Lucerne³.

À Genève, nous avons une légitime fierté dans l'acteur principal de l'énergie : les Services Industriels de Genève ou SIG. Ceux-ci ont développé une impressionnante maîtrise des technologies. Ils disposent à cet effet d'un monopole sur le traitement de l'eau, d'une position dominante dans la production et la distribution d'électricité et d'une

grande maîtrise de l'énergie solaire. Ils ont également développé ou racheté plusieurs réseaux thermiques, ce qui leur a conféré une belle expérience dans le domaine, au point de proposer de la géothermie et de l'aquathermie avec toutes les chances de réussite. Tout paraît donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes.

UN MONOPOLE COMME OREILLER DE PARESSE

Il ne reste qu'une question : quel est le coût de tels avantages et qui doit le supporter ? Eh bien, tout le monde est impliqué pour la simple raison que l'État prévoit d'octroyer un monopole sur la géothermie à moyenne profondeur et sur la distribution de chaleur aux SIG. De ce fait, chacun devra en supporter les conséquences car un monopole n'est pas anodin. En termes de vie économique, il s'agit même d'une bombe atomique.



¹https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_de_chaleur_de_New_York

²<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/energies-renouvelables-bois-hydraulique-geothermie-profonde-energies-eolienne-et-solaire/reseaux-thermiques-cad/>

³<https://www.chauffezrenouvelable.ch/heizung-beispiele/chaleur-distance-immeuble/>



Tout le monde est impliqué pour la simple raison que l'Etat prévoit d'octroyer un monopole sur la géothermie à moyenne profondeur et sur la distribution de chaleur aux SIG.

Un monopole, par définition, empêche toute concurrence dans un domaine donné. Exit par conséquent la recherche d'une solution optimale : c'est le monopole qui détermine tous les paramètres. Dans le cas d'espèce, les SIG n'auront pas à souffrir la présence de concurrents (pourtant fortement intéressés) sur son territoire. Plus fort encore : les bâtiments principaux auront l'obligation de se connecter au réseau des SIG. Exit aussi la possibilité d'introduire une chaudière ou de faire son propre forage de géothermie : tout consommateur significatif devra être connecté au réseau. Il faut toutefois noter que les villas individuelles, trop petites, échapperont à cette contrainte. En revanche, si un quartier de villas décide de s'unir pour une solution de distribution de chaleur commune, il est probable qu'il soit concerné.

Le prix d'un raccordement ne se discute même pas, puisque le raccordement est obligatoire. Et le calcul du prix de l'énergie est tout sauf clair : il pourra comprendre une composante de « coûts écologiques » incontrôlables qui en rendront la comparaison impossible. La loi prévoit bien une commission qui vérifiera le prix de cette énergie tous les cinq ans, mais qui croit vraiment à une commission consultative pour gérer dynamiquement le prix de l'énergie ? Traditionnellement, c'est le marché qui a ce rôle, mais en cas de monopole, il n'y a plus de marché mais uniquement des prix administrés.

DES HAUSSES DE PRIX POUR LES CONSOMMATEURS

Ces préventions générales vous paraissent théoriques ? Prenons deux exemples pour montrer le résultat d'un monopole. Les Tours de Carouge sont depuis quelque temps passées dans le giron des SIG qui ont repris le réseau de chauffage. Le résultat ? Une hausse des prix de l'énergie⁴ de 20 % pour les locataires. Rappelons ici que le prix de l'énergie ne concerne que les locataires puisque ce sont eux qui payent, via leurs charges, le chauffage. Les propriétaires ont le droit de répercuter les fluctuations de prix sur les charges. Deuxième exemple : le réseau CADIOM qui irrigue une partie de la ville. Là aussi, les coûts sont plus stables, mais plus élevés que la plupart des solutions alternatives.

On reste donc perplexe face à la facilité avec laquelle le canton confère un monopole supplémentaire aux SIG. Il faut ici rappeler un autre fait : les SIG ne sont pas seulement des acteurs de la construction des réseaux et de la distribution d'énergie, d'eau et d'électricité. Ils ont eu la sagesse d'investir dans des sociétés privées auxquelles ils peuvent confier des mandats d'entretien des réseaux. On se retrouve là avec une jolie petite rente de situation dans laquelle rien n'échappe aux SIG.

L'argument fourni est que ces sociétés risqueraient de tomber dans le giron d'autres acteurs de l'énergie (par exemple Romande Energie, Groupe E ou BKW) qui auraient eu ainsi la possibilité de pénétrer le marché genevois, alors que la réciproque est rarement vraie. De qui se moque-t-on ? Le vrai but d'une politique énergétique est de fournir les conditions optimales aux citoyens, pas à la société qui gère les infrastructures. Même si celle-ci est bien gérée.

Au parlement, le PLR a tenté, en vain, de mettre des gardes-fous à ce monopole (voir encadré). En parallèle du combat devant le peuple, il continuera à faire entendre sa voix pour parer aux excès inhérents à toute situation de monopole et il plaidera pour une situation de concurrence maintenue. Cela devrait aussi amener les SIG à redevenir plus conquérants à l'extérieur du canton.

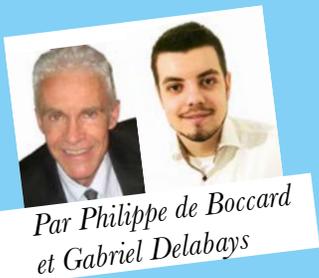
Au Grand Conseil, une base constitutionnelle et une loi d'application ont été acceptées lors de la session d'août pour créer ce nouveau monopole des SIG sur les réseaux thermiques structurants. Les députés PLR ont essayé en vain de mettre des garde-fous, notamment pour :

- interdire de gonfler les prix de l'énergie
- limiter la durée du monopole octroyé aux SIG
- empêcher les SIG de mandater une société privée leur appartenant.

Le combat devra donc se poursuivre dans les urnes lors de la votation populaire sur la modification de la Constitution, probablement au printemps prochain.

⁴ Comparaison des prix de l'énergie (hors transport et taxes) à Genève et en Suisse : <https://www.prix-electricite.elcom.admin.ch/municipality/6621?priceComponent=energy>

Pour une mobilité intelligente : la commission propose une mobilité innovante et multimodale



Par Philippe de Boccard
et Gabriel Delabays

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, PHILIPPE DE BOCCARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « MOBILITÉS », ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, RÉSUMENT LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LA COMMISSION TOUT EN PRÉSENTANT SES RECOMMANDATIONS.

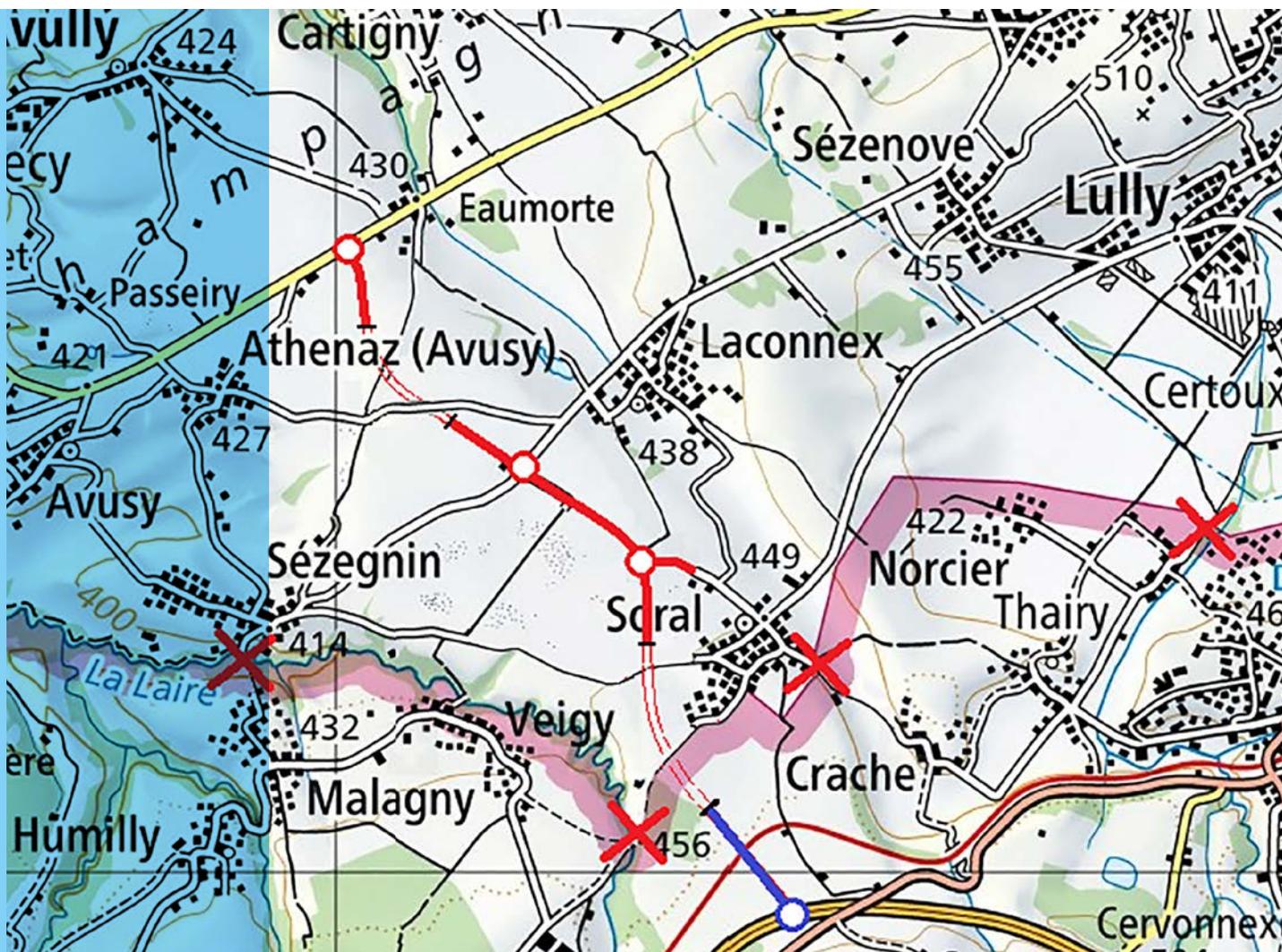
La commission thématique « Mobilités », reconstituée depuis le mois d'août 2020, est composée de membres soucieux de doter notre canton des moyens et infrastructures de transports de qualité, respectant le principe de la multimodalité, mais aussi d'homogénéité et de lisibilité, gage d'un usage raisonnable.

LES PISTES CYCLABLES : DE VRAIS ITINÉRAIRES RÉPONDANT À L'IMPÉRATIF DE SÉCURITÉ

Si 2020 fut une année de crise sanitaire, elle a aussi vu s'ajouter une crise politique en matière de mobilité. Le canton a décidé, à la hussarde, de réaliser des pistes cyclables, pour la plupart sans aucune continuité, partageant presque partout la voirie existante entre les automobilistes et les cyclistes.

La commission Mobilités est favorable à la création de nouveaux itinéraires cyclables : ceux-ci doivent respecter un impératif de sécurité et de confort pour leurs utilisateurs et ne pas entrer en conflit avec les autres usagers (automobilistes et piétons). A cet effet, ils doivent être physiquement séparés du reste du trafic, dotés de gabarits homogènes et suivre des tracés établis en tenant compte de l'origine et de la destination des utilisateurs.

Il ne faut pas faire de demi-mesures pour les vélos. Le problème n'est pas en banlieue, mais au niveau de la traversée et de l'accès au centre urbain. La commission propose d'aménager rapidement trois itinéraires cyclables en site propre intégral, permettant de traverser en sécurité le centre de l'agglomération en direction et à partir de Cornavin, de Rive/Eaux-Vives, et du secteur Hôpital/Université/PAV.



LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DU SUD DU CANTON: UN ENJEU DE MOBILITÉ FACE AU TRAFIC TRANSFRONTALIER

Les mesures prises par le département des infrastructures visant à réguler le trafic transfrontalier dans le sud du canton manquent de volonté, à la fois budgétaire et politique. Installer des feux de circulation et laisser la France venir avec un projet qui n'est rien d'autre qu'un contournement de Saint-Julien – dont les communes ne veulent pas – conduit à des blocages alors même que le trafic se reportera sur d'autres axes mineurs et les villages.

Le PLR avait à l'époque déposé au Grand Conseil un projet demandant un vrai contournement de Soral. La commission

a examiné différentes options : une de celles-ci serait de reporter l'ensemble du trafic sur l'axe principal de la route de Chancy, en direction du P+R de Bernex. Cette solution déchargerait les villages environnants de l'ensemble des voiries dont une partie pourrait retourner à un usage agricole voire être rendue à la nature (voir illustration). Les études ne peuvent faire l'économie d'une collaboration avec les autorités françaises avec l'objectif de connecter rapidement les utilisateurs du réseau vers les voies pénétrantes et structurantes, en désaffectant simultanément les petites douanes.

D'AUTRES DÉFIS À VENIR

La commission Mobilités a également traité des thématiques de la gare routière et de la moyenne ceinture qui ont été abordées à l'Université d'été (voir page 10). Elle continuera également à s'emparer d'autres dossiers : un examen systématique du financement des travaux d'infrastructure routière cantonale par le fonds FORTA ; une information complète par l'OFROU sur l'élargissement du contournement autoroutier sud ; le renforcement des transports publics par la réalisation d'aménagement permettant l'amélioration de la vitesse commerciale des TPG ; la possibilité de construire sur le réseau du Léman Express une nouvelle gare desservant les 30'000 habitants de la région de Châteline/Vernier.

A la rencontre des associations PLR

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES PLR SONT UN MAILLON ESSENTIEL DE LA DÉFENSE ET DE LA PROMOTION DES VALEURS LIBÉRALES-RADICALES. LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS TIENDRA RÉGULIÈREMENT INFORMÉ DE LEURS ACTIVITÉS. DANS CETTE ÉDITION, MAXIME PROVINI, VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, PRÉSENTE LES ACTIONS QU'IL A ENTREPRIS POUR RENFORCER LA COLLABORATION ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LE PARTI CANTONAL.



Par Maxime Provini



DES RENCONTRES ESTIVALES

Cet été, en tant que vice-président délégué aux associations PLR, je suis allé à la rencontre des associations communales PLR de notre canton. Pas moins de vingt rendez-vous qui ont eu lieu à midi ou le soir. Il me reste encore quelques associations à rencontrer à la rentrée, mais l'essentiel a été réalisé.

Le but premier de cette démarche était de pouvoir dialoguer librement dans une atmosphère détendue afin de mieux se connaître et donc mieux travailler ensemble avec les présidents d'associations ainsi que leurs membres et élus. Le second but était d'avoir des échanges sur notre parti et de fixer des objectifs communs à travers une feuille de route qui va donner un cap pour les deux années à venir.

Je tiens à le souligner, ces moments d'échanges que j'ai eu le plaisir de partager dans le courant de l'été sont précieux. Ils nous ont permis, tant pour les associations que pour le parti cantonal, de renforcer nos liens. C'est absolument essentiel de continuer dans cette direction.

Depuis le printemps dernier, un certain nombre de choses ont été mises en place pour renforcer les liens et faciliter la communication avec et entre les associations.

DES OBJECTIFS COMMUNS

La feuille de route a donc été le fil conducteur de ces rencontres. Ce document sera analysé, affiné et enfin validé dans le courant de l'automne afin que tant pour le parti cantonal que pour les associations, l'horizon soit clair.

Cette feuille de route sera également partagée avec l'ensemble des membres afin que tout le monde puisse prendre connaissance des différents objectifs fixés. Elle articule quatre priorités qui ont été identifiées au printemps dernier par un petit groupe de travail constitué de cinq présidents d'associations, respectivement de Satigny, du Grand-Saconnex, de Lancy, de la ville de Genève et d'Arve et Lac.

Ainsi les quatre priorités sont de :

1. renforcer la cohésion au sein du parti ;
2. mener des projets communs entre les associations et le parti cantonal ;
3. recruter au sein des associations ;
4. communiquer au niveau des associations et du canton.

De ces quatre priorités découle un tableau constitué d'objectifs, d'action pour mettre en œuvre ces objectifs et enfin de moyen d'évaluer si les actions ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, un certain nombre de propositions ont été faites, notamment autour du besoin en formations internes, de motions ou textes communs intercommunaux ou canton-communes, d'accroissement de notre présence sur le terrain et les moyens pour y parvenir, de recrutement et bien sûr de la manière dont les associations et respectivement le parti cantonal pourront faire des efforts.

Les propositions seront débattues dès la rentrée en séance des présidents d'associations. Je reviendrai vers vous afin de présenter la feuille de route une fois cette dernière validée.

UNE MEILLEURE COMMUNICATION INTERNE

Aussi, depuis le printemps dernier, un certain nombre de choses ont été mises en place pour renforcer les liens et faciliter la communication avec et entre les associations. Par exemple, la création d'un groupe WhatsApp pour les présidents d'association, ainsi qu'un autre pour les chefs de groupe des conseils municipaux. Un barbecue a été organisé avec tous les présidents d'associations en juin dernier par le PLR Satigny et un prochain événement est déjà prévu pour le 4 décembre prochain. Il semblait essentiel d'offrir des moments conviviaux et informels durant lesquels les présidents d'associations puissent se retrouver. Nous avons ainsi pris l'engagement de nous retrouver de cette façon au minimum deux fois par année.

Pour conclure, ce que je veux également partager avec vous aujourd'hui, c'est que notre parti déborde de personnalités et d'élus brillants, qui se réjouissent de faire de la politique, de se battre pour leur commune respective et se préparent pour les élections de 2023 et de 2025. C'est ensemble, unis, avec des objectifs clairs que nous serons ainsi capables de faire avancer nos idées et que nous continuerons à améliorer la qualité de vie à Genève.

Et cela me réjouit. Vive le PLR.

C'est ensemble, unis, avec des objectifs clairs que nous serons ainsi capables de faire avancer nos idées et que nous continuerons à améliorer la qualité de vie à Genève.



Université d'été du PLR





Assemblée des délégués à Pregny- Chambésy





Apéritifs de la présidence





60 ans
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

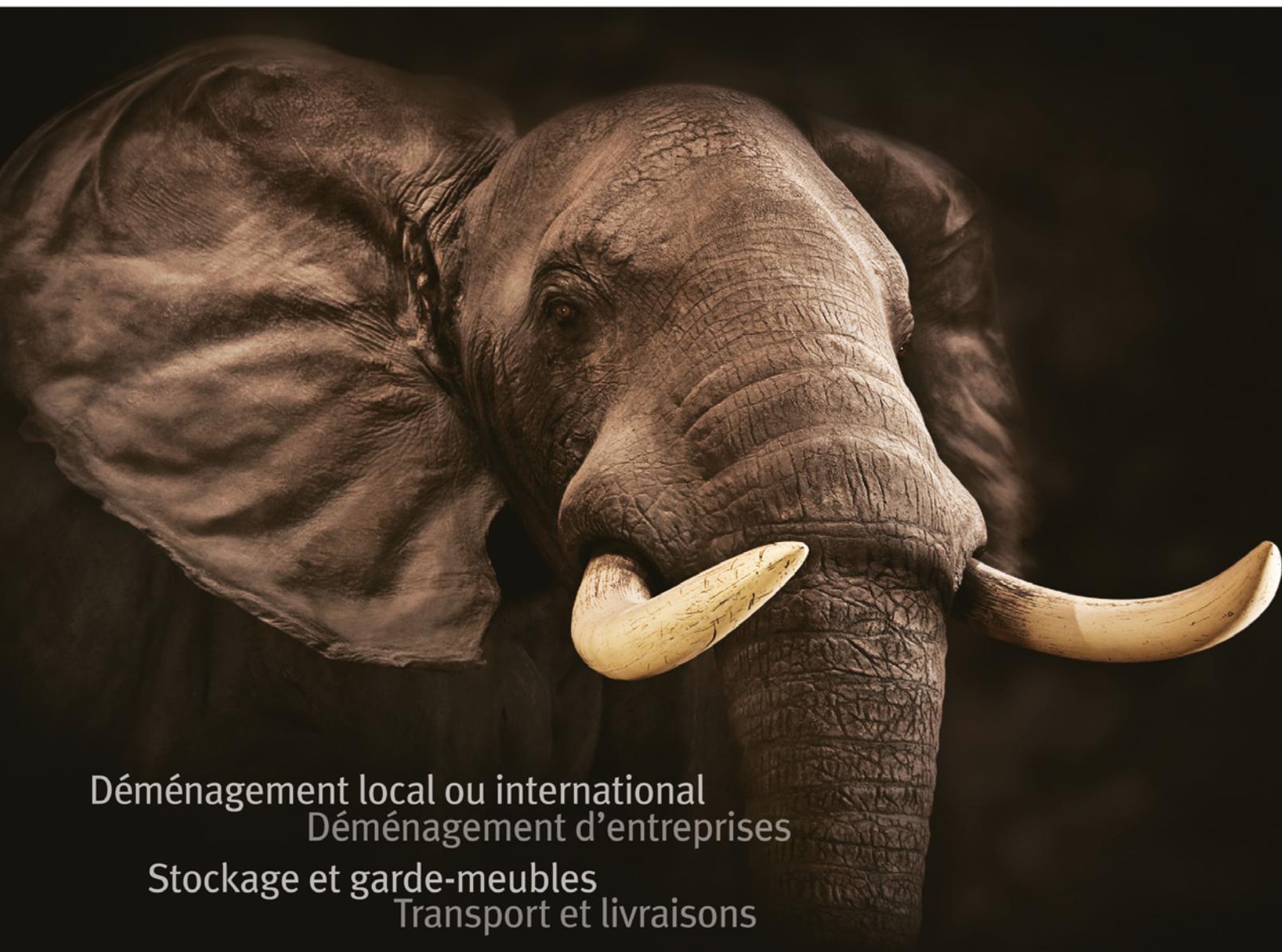
TRADITION ET INNOVATION
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

www.spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA
Route de Chêne 36 – CP 6255 | 1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00